



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUN 2019**  
-----

Le dix-sept juin deux mille dix-neuf, à 11H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le sept juin deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Étaient présents : 17**

Nombre de membres  
en exercice : 26

Nombre de membres  
présents : 17

VOTE : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

LA FERTE IMBAULT : Monsieur Pascal COLART, délégué titulaire,  
ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,  
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Jacques LAURE, délégué titulaire,  
SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame  
Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Madame Emmanuelle  
ROEKENS (11h35), Monsieur Jean CHICAULT, Madame Françoise  
VANDEMAELE, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,  
SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, délégués titulaires,  
SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ,  
délégués titulaires,  
THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAÏT, Madame  
Mauricette ROQUE, délégués titulaires,

**Absents excusés et Pouvoirs : 5**

Madame Isabelle GASSELIN, pouvoir à Monsieur COLART  
Monsieur Michel CHAUVIN, pouvoir à Monsieur LAURE  
Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, pouvoir à Monsieur DOUADY  
Madame Corinne PENICAUD-NEVANDER, pouvoir à Madame MOREAU  
Monsieur Max BURON, pouvoir à Monsieur MAURICE

**Absents sans pouvoirs : 4**

Madame Marie-Laure CHOLLET  
Madame Stéphanie DARDEAU  
Monsieur Philippe DEBRÉ  
Madame Marie-Lise CARATY

**Secrétaire de Séance : Madame Françoise VANDEMAELE**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
au contrôle de légalité le :

21/06/2019

Publié / Notifié le :

24/06/2019



**OBJET : -----**

**2019-48 : MISE À JOUR DES TARIFS DU SERVICE INSTRUCTEUR**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil, la modalité de mise à disposition, auprès des Communes, des services de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières, pour l'instruction des autorisations, des déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de chaque Commune.

Au vu de la réduction des charges de fonctionnement du service instructeur depuis le 1er novembre 2018, et après avis du bureau communautaire en date du 29 mars,

*Il vous est proposé de diminuer le coût par acte à 170 € pour les Communes membres de la CCSR, à compter du 1<sup>er</sup> juillet.*

Le Conseil Communautaire, à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

#### DECIDE

- **DE FIXER** à 170 € le coût des actes transmis pour instruction pour les Communes membres de la CCSR,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

